



# Transport scolaire : quand les plus grands parrainent les petits

## OBJECTIFS DE FORMATION

### ● Cycle 2

- Connaître et respecter les règles à observer en tant que passagers de transports scolaires.

### ● Cycle 3

- Guider une personne dans son déplacement.

## RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

### ● Cycle 1

#### AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Se conduire dans le groupe en fonction de règles.

#### DECOUVRIR LE MONDE

- Prendre en compte les risques de la rue.

### ● Cycle 2

#### MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange.

#### VIVRE ENSEMBLE

- Commencer à se sentir responsable
- EPS - COMPÉTENCE GÉNÉRALE**
- Construire un projet d'action...
- Appliquer les règles de la vie collective

### ● Cycle 3

#### MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à un débat
- Avec l'aide du maître, rédiger des règles de vie

#### ÉDUCATION CIVIQUE

Avoir compris et retenu quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective

#### EPS - COMPÉTENCES GÉNÉRALES

- S'engager lucidement dans l'action.
- Mesurer et apprécier les effets de l'activité.

*Le déplacement domicile – école, quel que soit son mode, ne relève pas de la responsabilité de l'école. Cependant, l'éducation à la sécurité routière prépare l'enfant à réfléchir aux risques encourus et le prépare à devenir un usager autonome, prudent et responsable.*

*Ste-Agnès est un petit village bordé par la RN 83 (axe routier Besançon-Lyon) à 20 km environ de Lons-le-Saunier dans le Jura. Depuis plusieurs années, son école et celle de deux autres villages voisins, Grusse et Vincelles, sont réunies au sein d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) constitué de trois classes : l'une, la classe maternelle, située à Vincelles, les deux autres dans des bâtiments distincts à Ste-Agnès.*

*Les enfants de ce RPI sont transportés quatre fois par jour par bus.*

## APER

### Savoirs et savoir-faire à acquérir

#### ● Cycle 1

- Je ne gêne pas le conducteur

#### ● Cycle 2

- Je respecte les consignes dans le transport scolaire.

#### ● Cycle 3

- J'adopte l'attitude qui convient dans la zone d'attente.

## ACTIONS ENVISAGÉES

Au niveau de l'association locale de parents, une proposition de parrainage entre enfants est suggérée.

Au niveau de l'école, une réflexion est engagée : c'est le travail décrit ci-après.

## DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

### Séance 1

#### Production écrite

sous forme de textes et de dessins.

Le transport en bus est un sujet de conversation très fréquent chez les enfants qui en rapportent régulièrement les dysfonctionnements.

Le maître invite alors ses élèves à confier par écrit leurs peurs et les

raisons de ces peurs, à relater les situations violentes auxquelles ils ont assisté mais aussi les actes et les attitudes dont ils sont éventuellement les auteurs.

### Séance 2

#### Synthèse des productions

Les productions des enfants sont ensuite confrontées collectivement. Un classement est effectué à partir des trois critères suivants :

- J'ai peur quand...
- Il est interdit de...
- Il est dangereux de...

### Séance 3

#### Inventaire des savoirs à acquérir

Il est alors nécessaire d'identifier de façon très précise les règles à suivre lors d'un déplacement en bus et de les classer : attitudes à adopter lors de la montée dans le bus, lors de la descente du bus, à l'intérieur du bus (pendant le trajet) :

- monter et descendre dans le calme ;
- ne monter qu'à l'arrêt complet du bus ;
- attendre son tour pour descendre ;
- attendre le départ du bus avant de traverser ;
- rester assis ;
- ne pas quitter sa place ;
- etc.





#### Séance 4

##### Réalisation d'une plaquette

Onze points importants, « Les onze règles de bonne conduite de l'élève dans le bus », sont ainsi retenus et rédigés sous forme d'un code.

Chaque élève de la classe s'engage alors à le respecter en le signant.

Le document est ainsi consigné dans le cahier de liaison et transmis aux familles pour information.

#### Séance 5

##### « Réunion-rencontre »

Suite à la suggestion émanant de l'association locale des parents d'élèves du RPI, le parrainage d'un petit par un grand est envisagé. Le projet de la classe est alors transmis à l'ensemble des collègues du RPI. Une rencontre réunissant enseignants, élèves, parents d'élèves, président de l'association de parents d'élèves et maires des communes est alors organisée.

L'idée entraîne immédiatement l'adhésion des élèves. Les grands qui, la plupart du temps, n'arrivent pas à faire entendre raison aux plus petits (ces derniers ont tendance à chahuter, parfois de façon dangereuse), ont le sentiment que leur autorité va se trouver confortée et qu'ils pourront ainsi s'occuper plus efficacement des petits. Ils ont simplement demandé de ne pas parrainer leur petit frère ou leur petite sœur.

Le conseil d'école a donné l'aval à cette action et c'est à la rentrée des vacances de printemps, au cours d'une séance « solennelle » en présence de la presse, que chaque grand a remis au plus petit le code de bonne conduite.

### ÉVALUATION DU PROJET

L'origine de ce travail repose sur une véritable situation-problème posée aux enfants dans leur quotidien, ce qui a permis :

- que soit retenu spontanément leur intérêt,
- qu'ils s'approprient véritablement ce projet,

- qu'ils s'engagent de façon réfléchie en signant le code qu'ils ont eux-mêmes élaboré.

L'implication des partenaires de l'école (parents, association de parents du RPI, élus locaux) dans ce projet donne un retentissement et un poids plus grand à la réflexion des enfants et contribue à ouvrir l'école sur le monde réel.

Une évaluation de ce travail sera par ailleurs conduite à l'occasion du voyage scolaire qui s'effectuera par bus et par train.

D'après un travail de  
Didier LAMBOLEZ, professeur des écoles  
École primaire, 39190 Ste Agnès  
et Françoise DUBOIS, professeur des écoles,  
39000 Lons-le-Saunier

